

LOCALISATION

DESCRIPTION

RISQUES ET CONTAMINATIONS



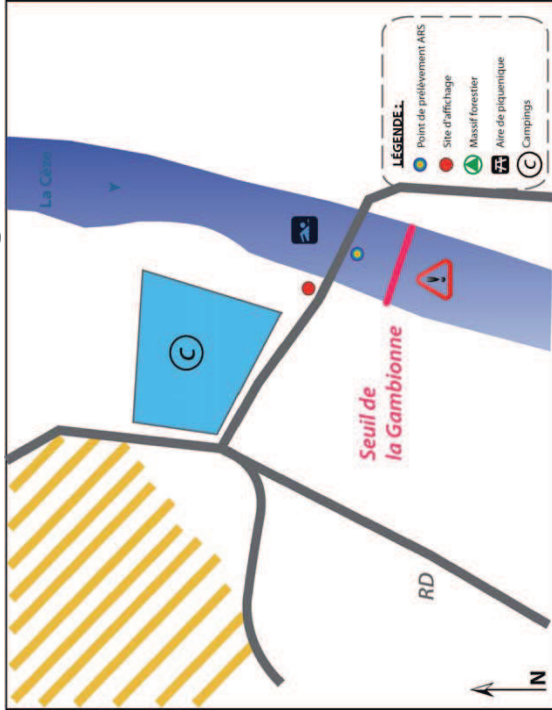
Accessibilité à la zone de baignade



Vue zénithale



Schéma de la zone de baignade



Caractéristiques physiques (observées en période basse eaux)

1. Largeur moyenne du lit mineur : 8/10 mètres
2. Profondeur moyenne : 1 mètre
3. Débit moyen estival : 1.2 m³/s
4. Morphologie du lit : Succession de radiers et de moulins
5. Superficie de la plage : 200 m²
6. Rive d'implantation : Rive gauche
7. Nature du substrat : Sédiments siliceux (2/3 galets, 1/3 graviers)
8. Topographie des rives : Pentes douces (fosé d'effondrement d'Alès)
9. Flore : - Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucaire jaune et Scrophulaire des chiens
- Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
10. Exposition de la plage : Ouest

Classement qualité (Directive 1976)

ANNÉE	2012	2013	2014	2015
CLASSEMENT	B	B	B	B

A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau moyennement polluée - D : eau de mauvaise qualité
NB: *Escherichia coli* (E.coli) et les entérocoques sont des bactéries de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau constituée de bactéries, virus et parasites pathogènes impliqués dans de nombreuses infections hépatiques, oculaires, respiratoires et neurologiques.

DERNIERS ÉPISODES DE POLLUTIONS RECENTES : Néant
COMMENTAIRES : Néant

Les sources de contamination



1. Trop plein du poste de relevage de Courdon



2. Ressuyage du système d'assainissement par temps de pluie



Gestion préventive / Programme de travaux

RÉFÉRENCE	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	N° ACTION	INITIATEUR DE L'ACTION
A	AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES ASSAISINEMENTS COLLECTIF	1. Limiter les concentrations en germes infectieux dans le réseau public 2. Réduire les risques de pics de concentrations de bactéries fécales lors des épisodes pluviaux 3. Limiter le risque d'eutrophication 4. Garantir l'absence de cyanobactéries	A1	Maitrise d'une nouvelle unité d'épuration située à MONTPELLIER
B	SUIVI DE LA BONNE EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION EXISTANTES	1. Garantir l'efficacité du traitement 2. Améliorer la connaissance relative aux rejets des STEP 3. Définir une stratégie d'exploitation compatible avec l'existence de la baignade 4. Assurer la perméabilité du réseau aux eaux parasites	B1 B2 B3	Maître Investisseur de la qualité microbiologique des eaux (après leurs prévisions) Appareils (toutes stations) sur la période courant de 15 Juin au 15 Septembre Mairie de Courdon Mairie de Goudargues
C	REHABILITATION DES RESEAUX EAUX LIÉES	2. Assurer un traitement efficace en station 3. Réviser les départs d'effluents dans la nappe pédonculaire	C1 C2 C3	Maître Directeur d'Assainissement Travaux de restauration des réseaux Maitrise d'ouvrage du réseau d'assainissement
D	PREVENIR LES POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES	1. Améliorer la connaissance sur les flux de pollution tout-à-l'égout 2. Mise en conformité réglementaire (arrêté du 22 Juin 2007 concernant les déverseurs d'urgence - DUEs) 3. Garantir une réponse rapide des services (accidentels) 4. Limiter les pollutions bactériologiques en rivière	D1 D2 D3	Coordination de la Maitrise d'ouvrage sur les déverseurs d'urgence Mairie de Courdon Mairie de Goudargues Mairie de Montpellier

Équipements et usages

1. Fréquentation moyenne quotidienne : 20 personnes
2. Équipements : Aucun
3. Poste de secours : Aucun
4. Stationnement : Aucun
5. Statut juridique : Zone de baignade dite libre (L.1332-23 CCQD « Le public se baigne à ses risques et périls. »)
6. Accès au public : Accès libre
7. Accès aux animaux : Oui
8. Zone d'arrivage : Au niveau de la plage
9. Usages nautiques/Loisirs : Pêche occasionnelle/canoës kayaks

LE SITE EST INCLUS DANS UN **PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE : LA CÈZE ET SES COURSES** (SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE/FR9101399). CONFORMÈMENT À LA RÉGLEMENTATION, LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DU SITE CONSTITUE UNE OBLIGATION LÉGALE.
TOUT PRÉJUDICE ENVIRONNEMENTAL SERA SANCTIONNÉ.